

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **sixième jour du mois de mai deux mille treize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont aussi présents à titre d'animateurs (trices) des étudiants de l'école Saint-André :

Émilie Robitaille, Mathieu-Olivier Vaillancourt, Danika Larocque, Mégane Paquette, Maude Paquette, Anakimm Desjardins-Cloutier, Mary Ann Robertson.

**POINT N<sup>o</sup> : 1**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

**POINT N<sup>o</sup> : 2**

2013-05-R114

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

***D'adopter*** l'ordre du jour du 6 mai 2013 en y ajoutant le point suivant : 4.6.1 (inscrit en gras).

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
- 4. **Gestion administrative;**
  - 4.1 Avis de motion;
    - 4.1.1 Avis de motion - Règlement numéro 87 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers ainsi que les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ;
    - 4.1.2 Avis de motion - Règlement numéro 86 relatif à la tarification des terrains municipaux pour des locations privées ;
  - 4.2 Projets de règlement ; aucun
  - 4.3 Adoption de règlements; aucun

- 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2013;
- 4.5 Dépôt de requêtes de citoyens; aucun
- 4.6 Motion de félicitations ;
  - 4.6.1 Motion de félicitations à monsieur Yves Ladouceur;**
- 4.7 Assurance collective – Renouvellement au 31 décembre 2013 ;
- 4.8 Renouvellement des assurances générales de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour 2013-2014 ;
- 4.9 Mandat à la firme Innovision plus – Election municipale 2013 ;
- 5. Période de questions (1<sup>re</sup>);
- 6. **Gestion financière;**
  - 6.1. Comptes à payer;
  - 6.2. Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir;
  - 6.3. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2013;
  - 6.4. Dépôt des rapports mensuels au 30 avril 2013;
  - 6.5. Soutien financier;
    - 6.5.1 CLD d'Argenteuil – Campagne de promotion ArgenteuilPlus.ca 2013 ;
    - 6.5.2 Royal LePage Service Plus – Tournoi de golf 26 juin 2013 – Club de golf L'Oasis – 200 \$ ;
    - 6.5.3 Commission scolaire de la Rivière-du Nord – Souper-bénéfice au profit du programme Bourses de vie étudiante – Donateurs bronze – 150 \$ ;
    - 6.5.4 Aide financière à l'organisme Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. au bénéfice des écoliers et écolières d'Argenteuil – 600 \$ ;
  - 6.6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
  - 6.7. Dépôt de l'état au 31 mars comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2013 ;
  - 6.8. Dépôt de l'état comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 31 mars et ceux de l'exercice précédent au 31 mars ;
  - 6.9. Subvention 2013 Tricentris – RIADM ;
  - 6.10. Mandat à la firme Pilon St-Jacques relatif à la déclaration de l'année 2012 sur le portail GMR de Recyc-Québec ;
- 7. **Transport routier et hygiène du milieu;**
  - 7.1 Octroi du contrat relativement au débroussaillage des abords des chemins municipaux – Lecorps Services ;
  - 7.2 Mandat à la firme AGEOS pour le suivi des teneurs en nitrite-nitrate pour l'année 2013 ;
- 8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire;**
  - 8.1 Analyse de l'article 62 de la CPTAQ - Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur le lot 2 624 015 du cadastre du Québec ;
  - 8.2 Intérêt de la municipalité à acquérir une partie du lot 2 621 799 – Rampe de mise à l'eau à Carillon ;

- ❑ 9. **Santé et bien-être; Aucun**
- ❑ 10. **Loisirs et culture;**
  - 10.1 Dépôt du rapport de la bibliothèque;
  - 10.2 Compte rendu de différents comités;
  - 10.3 Programmation des activités pour le printemps 2013, engagement des professeurs et locations de salles ;
  - 10.4 Mise en place d'un jardin communautaire ;
  - 10.5 Journée Nationale du Sport et de l'activité Physique ;
  - 10.6 Fondation bon départ ;
  - 10.7 Affiliation 2013-2014 à Tennis Québec ;
- ❑ 11. **Sécurité publique;**
  - 11.1 Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2013;
  - 11.2 Embauche de monsieur Sylvain Modérie à titre de directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur des mesures d'urgence ;
  - 11.3 Embauche de monsieur Pierre Ladouceur à titre de directeur adjoint du service de sécurité incendie ;
- ❑ 12. **Deuxième période de questions**
- ❑ 13. **Levée de l'assemblée.**

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

**POINT N<sup>o</sup> : 3**

2013-05-R115

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 ET 29 AVRIL 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

***D'ADOPTER*** les procès-verbaux, tels que présentés, des séances tenues les 8 et 29 avril 2013.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

**POINT N<sup>o</sup> : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

**POINT 4.1 AVIS DE MOTION**

**POINT 4.1.1**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré à l'effet qu'un règlement portant le numéro 87 et intitulé « Règlement numéro 87 concernant l'enregistrement des utilisateurs et usagers ainsi que les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

**POINT 4.1.2**

**AVIS DE MOTION**

est donné par monsieur le conseiller Carol Prud'homme à l'effet qu'un règlement portant le numéro 86 et intitulé « Règlement numéro 86 relatif à la tarification des terrains municipaux pour des locations privées » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

**POINT 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT** Aucun**POINT N°: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:** Aucun**POINT N°: 4.4****CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'avril 2013.

**POINT 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :** Aucune**POINT 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS****POINT 4.6.1****2013-05-R116****MOTION DE FÉLICITATIONS À M. YVES LADOUCEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

*De féliciter* monsieur Yves Ladouceur pour les efforts soutenus et les représentations faits auprès de la Fondation Bon Départ de Canadian Tire pour l'obtention d'un sac de golf avec les bâtons pour tous les jeunes inscrits à l'activité golf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Yves Ladouceur*

**POINT 4.7****2013-05-R117****ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT que le gestionnaire du regroupement des municipalités de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides, Mallette Actuaire Inc., a déposé son offre de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire confirme dans son rapport que les conditions financières négociées avec l'assureur SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013 sont justifiées;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités retournera en appel d'offres à l'automne 2013 pour les assurances collectives du regroupement pour 2014 – 2018 afin d'obtenir les meilleurs taux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,  
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré  
et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013 au montant mensuel de 4 877 \$ partagé 50% employeur, 50% employé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Mallette Actuaires Inc.  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

#### **POINT 4.8**

2013-05-R118

#### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL POUR 2013-2014**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des assurances générales de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2013-2014 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation légère de 0,7% du représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, Assurances Ultima;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'accepter l'offre de renouvellement « La Mutuelle des municipalités du Québec » au montant de 50 696.00 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

*c.c. : Mme Nancy Simon Le Moignan, services des finances*

#### **POINT 4.9**

2013-05-R119

#### **MANDAT À LA FIRME INNOVISION PLUS – ÉLECTION MUNICIPALE 2013**

Suite à l'offre de service reçu de la firme spécialisée Innovision +;

CONSIDÉRANT que cette firme verra à faire l'impartition et la révision de la liste électorale, la production d'imprimés, fournira les logiciels permettant la mise en place d'un poste d'accueil informatisés, produira les rapports officiels au bureau de vote par anticipation et compilera et affichera les résultats le jour de l'élection;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires ont été budgétées à même le budget de fonctionnement municipal 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu unanimement :

Que les membres du conseil mandatent la firme Innovision+, représentée par monsieur André Julien, afin de procéder à l'impartition et à l'informatisation des processus lors des élections municipales et du vote par anticipation, le tout pour la somme de 6 762,92 plus les taxes applicables et tel qu'indiqué dans l'offre de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Innovision Plus  
Mme Nancy Simon Le Moignan, services des Finances*

## **POINT 5**

### **1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 40 pour se terminer à 19 h 41.

Il n'y a aucune personne qui demande à se faire entendre.

## **POINT N<sup>o</sup> : 6 GESTION FINANCIÈRE**

### **POINT 6.1**

2013-05-R120

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

**QUE** les comptes énumérés dans la liste datée du 6 mai 2013, totalisant 122 851,95 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

### **POINT 6.2**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Achats autorisés en vertu du règlement n<sup>o</sup> 80 – Délégation de pouvoir – Liste

### **POINT 6.3**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Rapport budgétaire au 30 avril 2013

### **POINT 6.4**

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 AVRIL 2013**

- Solde des folios bancaires au 30 avril 2013;
- Taxes à recevoir au 30 avril 2013;
- Financement temporaire au 30 avril 2013.

## **POINT N<sup>o</sup> : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

### **POINT N<sup>o</sup> : 6.5.1**

2013-05-R121

#### **CLD D'ARGENTEUIL – CAMPAGNE DE PROMOTION ARGENTEUILPLUS.CA 2013**

CONSIDÉRANT l'intention du CLD d'Argenteuil d'axer une campagne de promotion particulière afin de valoriser l'établissement de nouveaux citoyens et citoyennes sur le territoire, entre autres, de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de promoteurs et entrepreneurs de la municipalité de développer davantage certains secteurs à des fins résidentielles;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

**De participer** à la campagne de promotion ArgenteuilPlus.ca 2013 du CLD d'Argenteuil afin de mettre en valeur le potentiel résidentiel de la municipalité en versant une contribution de 500 \$ à cette campagne particulière.

Le vote est demandé, madame la conseillère Marie-Josée Fournier, et messieurs les conseillers Denis St-Jacques et Carol Prud'Homme sont pour et messieurs les conseillers Roland Weightman, Marcel Yves Paré et Michel Larente sont contre. Le vote étant égal le maire vote en faveur de la proposition.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LE CONSEIL**

*c.c. : CLD d'Argenteuil, M. Danny Brassard  
Nancy Simon Le Moignan – service des Finances*

**POINT N° : 6.5.2**

2013-05-R122

**ROYAL LEPAGE SERVICE PLUS – TOURNOI DE GOLF 26 JUIN 2013 – CLUB DE GOLF L'OASIS – 200 \$**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre de publicité une somme de 200 \$ pour le tournoi de golf organisé par Royal LePage Service Plus et visant à amasser des fonds pour les activités étudiantes de la Polyvalente Lavigne de Lachute.

**De payer** cette dépense dans le code budgétaire 1-02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Guy Sauvé, enseignant  
Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan*

**POINT N° : 6.5.3**

2013-05-R123

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU NORD – SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU PROGRAMME BOURSES DE VIE ÉTUDIANTE – DONATEURS BRONZE – 150 \$**

CONSIDÉRANT qu'un souper-bénéfice aura lieu le 9 mai 2013 au profit du programme de Bourses de vie étudiante de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord qui vise à soutenir et promouvoir la réussite éducative des élèves du primaire;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre de publicité une somme de 150 \$ dans la catégorie « Donateurs Bronze » pour le souper-bénéfice.

**De payer** cette dépense dans le code budgétaire 1-02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. CSRN, Service du secrétariat général et des communications, Mme Lucie Ouellette  
Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan*

**POINT N° : 6.5.4**

2013-05-R124

**AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES BONS DÉJEUNERS D'ARGENTEUIL INC. AU BÉNÉFICE DES ÉCOLIERS ET ÉCOLIÈRES D'ARGENTEUIL – 600 \$**

CONSIDÉRANT que l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. » a été légalement constitué sous la forme d'un organisme à but non lucratif, le 13 mars 2006;

CONSIDÉRANT que Les Bons déjeuners d'Argenteuil, présents dans les 10 écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil, ont pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers en leur offrant un service de déjeuners nutritifs;

CONSIDÉRANT que l'organisme est soutenu par une équipe de 90 généreux bénévoles;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

**Que** la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une aide financière de 600 \$ à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil ».

**De payer** cette dépense dans le code budgétaire 1-02-701-90-971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. M. Marc Carrière, directeur général, Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.  
Service des finances, Mme Nancy Simon Le Moignan*

**POINT N° : 6.6**

2013-05-R125

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c.c. : Ministère des Transports  
Pilon St-Jacques comptables agréés, Madame Suzanne Legault  
Nancy Simon Le Moignan, services de Finances*



**POINT N° : 6.7**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT AU 31 MARS COMPARANT LES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR 2013**

Conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état au 31 mars comparant les revenus et dépenses avec prévision pour la fin de l'exercice 2013.

**POINT N° : 6.8**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT AU 31 MARS ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT AU 31 MARS**

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 31 mars et ceux de l'exercice précédent au 31 mars.

**POINT N° : 6.9**

2013-05-R126

**SUBVENTION 2013 TRICENTRIS - RIADM**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a entériné au mois de mars 2013 la résolution numéro 2013-03-R066 et qu'il convient de l'abroger en faveur de celle-ci;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri a fait parvenir à la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil en date du 21 janvier 2013 la facture numéro 003798 au montant de 2 609.04 \$ plus taxes applicables représentant la subvention 2013;

CONSIDÉRANT qu'il revient à la RIADM d'assumer ce coût et de prendre en charge la contribution financière à être versée directement à Tricentris pour et à l'acquit de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le contrat de gestion en vigueur depuis septembre 2011 conclu entre la RIADM et le Fournisseur de services, RCI Environnement inc. prévoit et plus particulièrement à l'article 2 D) a) concernant le Centre de tri qu'il revient au Fournisseur de services, en l'occurrence RCI Environnement inc., d'assumer le paiement de la cotisation des municipalités membres de la Régie ainsi que toute cotisation additionnelle qui peut être requise par le centre de tri Tricentris ou par toute autorité compétente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est membre de la RIADM et qu'il revient, par conséquent, à la RIADM d'exiger de son fournisseur de services, RCI Environnement inc., le paiement de la cotisation réclamée par Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

D'exiger que la RIADM verse la cotisation 2013 directement à Tricentris, centre de tri et réclame de son gestionnaire et fournisseur de services, en l'occurrence, RCI Environnement inc., le remboursement de ladite cotisation réclamée par Tricentris, centre de tri au montant de 2 609.04 \$ plus taxes applicables et ce, conformément au contrat de gestion en vigueur depuis septembre 2011 et intervenu entre la RIADM et RCI Environnement inc.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)***

c.c. M. Frédéric Potvin, directeur général, Tricentris, centre de tri  
M. Pierre Gionet, directeur général, RIADM  
M. Daniel Mayer, maire de la Ville de Lachute et membre de la RIADM  
M. Georges Diné, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham et membre de la RIADM  
M. Denis Lavigne, maire de la Municipalité de Saint-Placide et membre de la RIADM  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances

**POINT N° : 6.10**

2013-05-R127

**MANDAT À LA FIRME PILON ST-JACQUES RELATIF À LA DÉCLARATION DE L'ANNÉE 2012 SUR LE PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'enregistrement de l'information relative au coût net de la collecte sélective de matières recyclables sur le portail de Recyc-Québec pour pouvoir bénéficier des compensations ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe devra être nommé pour vérifier les données;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

De nommer la firme de Pilon St-Jacques comme vérificateur externe relatif à la déclaration de l'année 2012 sur le portail GMR de Recyc-Québec sur le coût net de la collecte sélective de matière recyclables ;

De mentionner que ledit rapport doit être complété et déposé au plus tard le 30 juin 2013 pour éviter des pénalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

c.c. : Pilon St-Jacques comptables agréés, Madame Suzanne Legault  
Mme Nancy Simon Le Moignan, services des Finances

**POINT N° : 7**

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT N° : 7.1**

2013-05-R128

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX – LECORPS SERVICES**

CONSIDÉRANT qu'une somme de 12 000 \$ a été prévue aux prévisions budgétaires 2013 afin d'effectuer des travaux de débroussaillage aux abords des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de l'entreprise Lecorps Services une proposition au taux horaire pour faire les travaux comme suit;

Tarifs : 1 homme et équipement (tronçonneuse débroussailleuse)	42.00 \$/heure
Tracteur avec bras télescopique et scie :	140.00 \$/heure
Déchetage des branches :	130.00 \$/heure

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

*D'accepter* la soumission déposée par Lecorps Services et datée du 04 avril 2013 au tarif horaire;

D'allouer un budget maximal de 12 000 \$ incluant les taxes applicables;

D'accorder le contrat à *Lecorps Services*.

De payer ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-325-00-523	12 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Lecorps Services.  
Service des finances, madame Nancy Le Moignan  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N<sup>o</sup> : 7.2**

2013-05-R129

**MANDAT À LA FIRME AGÉOS POUR LE SUIVI DES TENEURS EN NITRITE-NITRATE POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à la firme AGÉOS une offre de service pour le suivi des nitrites-nitrates pour protéger la nappe d'eau souterraine pour l'année 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,  
Appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

**D'accepter** l'offre de service de la firme AGÉOS relativement au programme de suivi environnemental sur la teneur en nitrates/nitrites en amont des puits de captages municipaux selon le programme de travail préparé par la firme AGÉOS en date du 09 novembre 2012, au montant de 14 548. \$ plus taxes.

**De payer** cette dépense à même le poste budgétaire 1-02-412-00-411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Firme AGÉOS Eau-Environnement, Mme Yamina Benhouhou  
Service des finances, madame Nancy Le Moignan  
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

**POINT N<sup>o</sup> : 8**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N<sup>o</sup> : 8.1**

2013-05-R130

**ANALYSE DE L'ARTICLE 62 DE LA CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ AFIN D'ENTREPOSER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) SUR LE LOT 2 624 015 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le 26 avril 2013 de Viridis Environnement (madame Sophie Saint-Louis) au nom de monsieur Xavier Peeters et madame Marguerite-Marie Vastersaegher un formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans un ouvrage de stockage existant sur le lot 2 624 015 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin Brown's Gore;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande réalisée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'appuyer la demande d'autorisation de Viridis Environnement au nom de monsieur Xavier Peeters et madame Marguerite-Marie Vastersaegher visant l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur le lot 2 624 015 du cadastre du Québec dans un ouvrage de stockage existant à la condition que l'épandage de ces MRF n'engendre pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

Le vote est demandé, M. Roland Weightman est contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LE CONSEIL**

*c. c. CPTAQ  
Service de l'urbanisme, monsieur Vincent Langevin*

**POINT N<sup>o</sup> : 8.2**

2013-05-R131

**INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À ACQUÉRIR UNE PARTIE DU LOT 2 621 799 – RAMPE DE MISE À L'EAU À CARILLON**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se doter d'une réglementation visant à contrôler les accès et la sécurité des descentes de bateaux publiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Carillon peut avoir un intérêt dans la vente d'une partie du lot adjacent à l'église, soit le lot 2 621 799;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra entretenir, mettre en valeur et assurer la pérennité de la rampe de mise à l'eau située au bout de la rue du Quai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et unanimement résolu :

Que les membres du conseil autorisent messieurs André Jetté, maire ainsi que Pascal Surprenant, directeur général à faire les représentations nécessaires et à négocier au nom de la municipalité l'acquisition d'une partie du lot 2 621 799, soit la rampe de mise à l'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Fabrique de Carillon  
M. Pascal Surprenant, directeur général*

**POINT N<sup>o</sup> : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE aucun**

**POINT N<sup>o</sup> : 10 LOISIRS ET CULTURE**

**POINT N<sup>o</sup> : 10.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

**POINT N<sup>o</sup> : 10.2**

Compte rendu de différents comités; Aucun

**POINT N<sup>o</sup> : 10.3**

2013-05-R132

**PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS POUR LE PRINTEMPS 2013, ENGAGEMENT DES PROFESSEURS ET LOCATIONS DE SALLES**

CONSIDÉRANT que la municipalité poursuit son offre d'ateliers et cours pour la saison de printemps;

CONSIDÉRANT que chaque saison voit sa programmation changer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la municipalité retienne les services pour les activités suivantes aux prix détaillés suivants :

- 9155-5128 Québec Inc – Madame Cloé Girard, professeure de danse et Zumba, pour un total de 1782,15 \$
- Monsieur Anthony Doiron, instructeur Hockey Cosom pour un total de 320 \$

Que les membres du conseil autorisent la location du gymnase de l'école Saint-André aux couts de 25 \$ par soir pour les frais de fermeture, à raison de deux soirs semaines pour une période de 10 semaines à compter du 4 avril.

Que le conseil municipal entérine la tarification des cours de printemps 2013 suivante :

- Hockey Cosom : 60 \$ / enfant — 13 ans et plus 60 \$ plus taxes applicables
- Zumba : 70 \$ plus taxes applicables / 16 ans et plus
- Danse mercredi : 80 \$ / enfant — taxes applicables pour les 13 ans et plus
- Danse samedi : 63 \$ / enfant

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

#### **POINT N<sup>o</sup> : 10.4**

**2013-05-R133**

#### **MISE EN PLACE D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que le plan d'Action de MSEV a été approuvé par le conseil municipal par la résolution 2010-11-R360 du 1<sup>er</sup> novembre 2010, et que ce plan inclut la mise en place d'un jardin communautaire;

CONSIDÉRANT que la première partie de l'action a été de suivre la formation du programme Un trésor dans mon jardin et que sa mise en place nécessite des ressources matérielles et humaines;

CONSIDÉRANT que le projet a un poste comptable propre adopté dans le plan budgétaire 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que la municipalité retienne les services de Caroline Bélanger, propriétaire et exploitante de la ferme Belle Roche à Brownsburg Chatham, à titre de conseillère en planification et animatrice horticole pour la durée des activités attachées au projet, soit du 15 avril au 12 octobre pour un total maximum de 2000 \$.

Que le conseil municipal approuve les dépenses inhérentes au projet (semences, outils, matériaux de construction...) pour un budget maximum de 2000 \$.

Afin de rendre le projet rentable et pérenne, le conseil permet des levées de fonds aux participants, et la sollicitation pour et au nom de la municipalité des commandites pour cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

**POINT N<sup>o</sup> : 10.5**

**2013-05-R134**

**JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que le service récréatif et communautaire souhaite participer aux événements de célébration des journées Nationales du Sport et de l'activité Physique;

CONSIDÉRANT que le Comité Ma Santé en Valeur a émis l'idée d'organiser un parcours dans le boisé Von Allmen suivant l'objectif de sensibilisation de la population aux bienfaits de l'activité physique, et d'encouragement d'événements populaires autour de la pratique de l'activité physique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

Que le conseil autorise la tenue de l'évènement le samedi 4 mai et de mandater Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire en tant que responsable du comité pour l'organisation de l'activité.

Que la municipalité alloue la somme de 200 \$ à même le fonds Ma Santé en Valeur octroyée par la MRC :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

**POINT N<sup>o</sup> : 10.6**

**2013-05-R135**

**FONDATION BON DÉPART**

CONSIDÉRANT que le service récréatif en association avec le golf Saint-André (représenté par Yvon Auclair) et ses membres (représentés par Yves Ladouceur) a proposé à l'été 2012 une activité Golf pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le principal frein à l'accessibilité à ce sport est le manque de matériel adéquat;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été faite au nom de la municipalité à la fondation bon départ de Canadian Tire et qu'un montant de 3100 \$ a été accordé pour l'achat de stock pour les jeunes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

Que la municipalité autorise M. Yves Ladouceur à récupérer le matériel commandé à Canadian Tire pour équiper les jeunes et participe à hauteur du montant de l'aide financière de 3100 \$ toutes taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

**POINT N<sup>o</sup> : 10.7**

**2013-05-R136**

**AFFILIATION 2013-2014 A TENNIS QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité a le désir de valoriser son infrastructure récréative;

CONSIDÉRANT que la réalisation de deux courts de tennis, subventionnée par Hydro Québec dans le cadre d'un programme de mise en valeur intégrée, a pour objectif de permettre l'accès à l'activité dans les meilleures conditions possible;

CONSIDÉRANT que l'affiliation Tennis Québec procure un certain nombre d'avantages relatifs aux projets récréatifs tels que la parution d'annonces pour le recrutement d'instructeur, ainsi que la possibilité de recevoir la tournée Sport-Expert gratuitement, et bien d'autres mentionnés dans le document de Tennis Québec en annexe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice Mme Karen Bocquet à agir en tant que responsable de son affiliation à la fédération Tennis Québec.

Que le conseil autorise une dépense de 150 \$, sous couvert du budget Ma Santé en Valeur pour procéder à cette affiliation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)**

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire  
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

## **POINT N<sup>o</sup> : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **POINT N<sup>o</sup> : 11.1**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2013

### **POINT N<sup>o</sup> : 11.2**

2013-05-R137

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN MODÉRIE À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'affichage du poste suite au départ du dernier directeur le 1<sup>er</sup> février 2013;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été mis en place et que le processus d'entrevue et les rencontres avec la direction ont été réalisés avec réussite par monsieur Modérie;

CONSIDÉRANT que monsieur Modérie cumule une expérience de plus de 30 ans auprès du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-André-D'Argenteuil à titre de pompier volontaire, de directeur adjoint et de directeur du service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et unanimement résolu par les membres du conseil municipal que monsieur Sylvain Modérie est embauché à titre de directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur des mesures d'urgence par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. Le tout selon l'entente à être intervenu le 6 mai 2013. Monsieur le maire André Jetté ainsi que monsieur Pascal Surprenant, directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)**

c.c. : M. Sylvain Modérie  
Mme Nancy Simon Le Moignan, services des finances

**POINT N° : 11.3**

2013-05-R138

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE LADOUCEUR À TITRE DE DIRECTEUR  
ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ladouceur occupe le poste de directeur adjoint du service de sécurité incendie par intérim depuis le mois de février 2013;

CONSIDÉRANT que monsieur Ladouceur a acquis une solide expérience auprès du service de sécurité incendie comme pompier volontaire ainsi que comme capitaine;

CONSIDÉRANT que monsieur Ladouceur possède la formation et les qualifications adéquates pour combler ce poste de façon assidu;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et unanimement résolu par les membres du conseil municipal que monsieur Pierre Ladouceur est embauché à titre de directeur adjoint du service de sécurité incendie par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. Le tout selon l'entente à être intervenu le 6 mai 2013. Monsieur le maire André Jetté ainsi que monsieur Pascal Surprenant, directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente embauche.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)***

c.c. : M. Pierre Ladouceur  
Mme Nancy Simon Le Moignan, services des finances

**POINT N° : 12**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 15.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 13**

2013-05-R139

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

***De lever*** la séance à 20 heures 16 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)***

**Signatures :**

---

**Pascal B. Surprenant,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**André Jetté,  
Maire**